LES PATATES

La position que nous occupons sur le marché américain quant aux patates est exactement la même que celle qui nous est faite pour le foin. Le tableau suivant en est la preuve :

Tableau des exportations de patates du Canada aux Etats-Unis.

Années.	Mts	$	Prix moyen par minot.
1876.....	14,136	6,067	42c
1877.....	2,890,596	1,297.567	44c
1878.....	462,585	145,828	31c
1879.....	9,407,694	1,128,350	46c
1880.....	529,523	160,693	27c
1881.....	1,902,709	676,507	35c
1882.....	3,578,253	2,131,125	59c
1883.....	2,181,631	928,637	42c
1884.....	387,437	98,444	25c
1885.....	377,885	108,797	28c
1886.....	1,848,462	374,122	20c
1887.....	1,276,809	328,602	25c
1888.	2,486,441	957,570	38c
1889.....	717,668	192,576	26c

On voit par ce tableau, d'une manière encore plus exacte que pour le foin, que les prix montent et baissent, à une exception près, avec les quantités exportées.

Les patates ont payé les mêmes droits de 1876 à 1889 pour entrer aux Etats-Unis, soit 15 cts par minot, ce n'est donc pas une question de tarif qui a fait descendre l'exportation de *trois millions et demi* de minots en 1882 à 377,000 minots à 1885, et de 2,486,500 minots en 1888 à 727,000 minots en 1889.

D'après M. Beausoleil c'est le cultivateur canadien qui paie les droits d'entrée imposés par les Américains. Si c'était le cas, il n'y a pas un cultivateur qui ne s'empressait aujourd'hui de payer 10c de plus par minot de patates qu'il enverrait à nos voisins pour en obtenir en retour 59c comme en 1882.

La vérité vraie, pas celle des théories libérales, c'est que si le tarif McKinley peut entraver dans une faible limite nos exportations américaines, la réciprocité ne peut en aucune façon augmenter nos relations avec les américains.

Le passé est là pour le prouver.

Ainsi, nous citerons en dehors du foin et des patates, dont nous venons d'étudier la question tout au long, le seigle et l'orge. En 1882, l'orge et le seigle payaient 15c de droits aux Etats-Unis ; en 1883, les droits furent abaissés à 10c. Cet abaissement de droits aurait dû amener une augmentation d'exportation. Au contraire, le seigle a complètement disparu de nos exportations et l'orge a considérablement diminué, comme on peut le voir par le tableau suivant :

Exportations d'orge et de seigle du Canada aux Etats-Unis de 1882 à 1889 :

	Seigle — Minots	*Orge* — Minots
15c de droits :		
1882.....	893,787	11,577,251
1883.....	912,481	8,741,626

2-1648
no 36

	Seigle — Minots	*Orge* — Minots
10c de droits :		
1884	628,530	7,700,581
1885	249,140	9,028,314
1886	164,324	8,528,287
1887	26,030	9,437,717
1888	26	9,360,521
1889	00	9,934,501

Ainsi, alors que nous exportions 893.787 minots de seigle lorsque les droits étaient de 15 cts, nous n'en exportions plus du tout en 1889, alors que les droits étaient de 10 cts. L'orge qui s'était élevée à onze millions de minots en 1882, avec des droits de 15 cts, est tombée à sept millions de minots en 1884, c'est-à-dire l'année même où les droits ont été abaissés à 10 cts, et en 1889, l'exportation de l'orge n'était pas remontée aux quantités de 1882.

Si nous cultivions des produits que les Américains ne pourraient cultiver, des produits qui seraient pour le Canada ce que le tabac et le coton sont pour les Etats-Unis, nous pourrions trouver de grands avantages dans un traité de réciprocité, mais nous n'en trouverons que de très faibles, et sur quelques articles seulement, nos produits agricoles étant les mêmes que ceux que nos voisins récoltent.

Chaque fois que nos exportations d'un produit atteindront des proportions et des prix satisfaisants, elles attireront l'attention des cultivateurs américains qu'en augmenteront la culture.

C'est ainsi que nos exportations de foin de 1881, (160,000 de tonnes) ont fait augmenter la production du foin aux Etats-Unis ; que nos exportations de patates en 1882, (3,578,253 *minots à 59c le minot*) ont développé la culture des patates aux Etats-Unis. Ainsi pour l'orge et le seigle.

Il en sera de même avec la réciprocité. Nos ventes aux Etats-Unis sont plus une question de variations atmosphériques que de tarif. Quand les récoltes de nos voisins sont faibles ou mauvaises ils nous achètent nos produits, quand elles sont suffisantes nos produits nous restent.

Quand ils ont besoin de nos produits, il faut qu'ils nous les achètent et qu'ils paient les droits, quels qu'ils soient, qu'il a plu à leur gouvernement de leur imposer.

Quand ils n'en ont pas besoin, quand il y a abondance sur leur marché, comme pour le foin et les patates cette année, aucun traité de réciprocité ne pourra nous faire vendre chez eux nos récoltes.

C'est tellement simple que nous n'aurions même pas exposé la question, sans les efforts faits par M. Beausoleil au nom des libéraux pour égarer l'opinion publique.

LE FOIN

Il y a en ce moment dans la Province de Québec, une nuée d'orateurs allant de comté en comté prêchant la réciprocité illimitée parce que disent-ils, ce n'est qu'avec cette réciprocité qu'on pourra vendre le foin aux Etats-Unis.

Rien n'est plus faux, et si demain cette réciprocité illimitée existait, si demain le foin canadien entrait aux Etats-Unis sans payer de droits, il ne s'en vendrait pas une tonne de plus que maintenant.

La question est très importante, elle touche aux intérêts les plus grands des cultivateurs de la province de Québec, et nous allons la traiter en dehors de tout esprit de parti, avec des statistiques à l'appui.

Nous ne donnerons pas comme l'a fait M. C. Beausoleil des chiffres triés sur le volet et groupés pour tromper le public, mais un tableau complet du mouvement des foins :

Tableau des exportations de foin faites par les provinces de Québec et d'Ontario, aux Etats-Unis de 1854 à 1889.

SANS DROITS

	tonnes	$
1854	9	100
1855	124	1,790
1856	.....	3,840
1857	230	3,125
1858	82	636
1859	942	7,246
1860	728	4,987
1861	197	7,215
1862	791	5,101
1863	89	598
1864 .....6 mois	.....	2,203
1865	571	4,818
1866	348	2,377

DROITS : 20 PAR CENT

	tonnes	$
1867	2,722	21,492
1868	6,501	55,009
1869	4,312	35,817
1871	20,894	259,783
1872	44,431	603,737
1873	34,020	419,485
1874.....	18,925	217,634
1876.....	27,827	258,617
1877.....	25,284	215,916
1878.....	15,086	134,955
1879.....	7,217	54,827
1880.....	55,125	405,784
1881.....	157,490	1,688,114
1882.....	82,510	822,862

DROITS 10 PAR CENT

	Tonnes.	$
1883.....	85,446	817,415

DROITS, $2.00 PAR TONNE

	Tonnes.	$
1884.....	96,192	797,971
1885.....	124,298	1,152,812
1886.....	78,459	828,506
1887.....	68,434	661,493
1888.....	81,705	783,220
1889.....	79,035	792,325

Il nous manque les livres bleus de 1870 et 1875.

On peut, pour abréger le raisonnement, diviser la période de 1854 à

1889, en deux parties bien distinctes : de 1854 à 1866 années du traité de réciprocité pendant lesquelles le foin canadien entrait en franchise aux Etats-Unis ; et de 1867 à 1889, période pendant laquelle le foin a payé des droits de douane différents, mais à peu de chose près équivalents, sauf eu 1883 : 20 par cent ou $2 la tonne représentant à quelques cents près le même tarif.

En consultant le tableau ci-dessus on constate que l'exportation du foin aux Etats-Unis jusqu'en 1866, était presque nulle, malgré son entrée en franchise, et qu'elle n'a commencé à prendre un peu d'importance qu'en 1867, première année de l'imposition du droit de 20 par cent.

Il y a là évidemment un effet très remarquable, qu'on doit attribuer aux besoins mêmes de nos voisins et non à une amélioration dans les communications entre les deux pays, l'exportation ayant été faite, jusqu'en 1869, exclusivement par voie d'eau et non par rail.

L'étude du mouvement des exportations de foin depuis 1867 à 1889, montre clairement que nous ne pouvons nullement compter sur la demande des Etats-Unis, et que nous ne pouvons écouler notre foin sur ce marché que lorsque la récolte aux Etats-Unis manque.

Comment autrement expliquer ces différences considérables entre les exportations annuelles. En 1872, nous envoyons 44,431 tonnes de foin aux Etats-Unis, puis nos envois diminuent graduellement pour descendre à 7,217 tonnes en 1879.

Si le bill McKinley avait été appliqué en 1879, M. Beausoleil, parlant au nom du parti de la réciprocité illimitée, n'aurait pas manqué d'attribuer cette diminution à l'augmentation du tarif, alors qu'elle n'est due qu'à l'augmentation de la récolte chez nos voisins, le tarif n'ayant pas changé.

Nous ne pouvons arriver sur les marchés américains, avec nos produits similaires aux leurs, que lorsque les producteurs américains ne peuvent les approvisionner.

S'il en était autrement, les prix du foin canadien diminueraient avec l'augmentation des exportations, alors qu'au contraire ces prix augmentent ou diminuent avec les quantités exportées, comme le prouve le tableau suivant :

Années.	Tonnes exportées.	Prix moyen
1872.....	44,431	$13.58
1879.....	7'217	7.59
1881.....	157,490	10.71
1887.....	68,434	9.66

Ces variations prouvent, contrairement aux théories politiques des libéraux, que les Etats-Unis n'ont pas régulièrement besoin de nos produits et que leurs exportations n'augmenteraient pas avec la réciprocité.

Lorsqu'il n'y aura plus de droits les fluctuations seront les mêmes que celles qui ont eu lieu de 1867 à 1889, alors que le tarif est resté le même.

Nous sommes soumis aux fluctuations des marchés américains et de là les crises, crises que nous ne pouvons ni prévoir ni conjurer. Nos exportations montent en deux ans de 7,217 tonnes à 157,000 tonnes de foin, pour tomber ensuite à 68,000, sans variation de tarif, sans pertubation commerciale.

En présence de ces écarts, M. Beausoleil ne pourra, certes, contester que les variations dans les

exportations de foin sont indépendantes de toute question de tarif.

Mais, dit-on, si le bill McKinley n'était pas venu imposer un droit de $4.00 par tonne, le foin se serait vendu cette année.

A ceci, nous disons : non ; et voici pourquoi :

Les prix sur les marchés de Montréal et de Boston ont été comme suit, par tonne, pour foin numéro 1, de choix :

Fév.	Montréal.	Boston.
1881....	$14.50 à $16.00	$22.00 à $24.00
1887...	10.00 à $12.00	17.00 à 18.50
1888...	10.00 à 12.00	16.00 à 18.00
1889....	12.00 à 14.00	19.00 à 20.00
1891..	6.00 à 7.50	10.00 à 14.00

1881 fut une année exceptionnelle ; l'importance des exportations canadiennes et les prix obtenus, attirant l'attention des cultivateurs américains, firent augmenter la culture du foin dans les Etats de l'Est, et affluer les offres de l'Ouest et du Sud.

Pour se faire une idée de l'augmentation considérable de la culture du foin aux Etats-Unis, il suffit de consulter les statistiques officielles du Bureau de l'Agriculture de Washington. Suivant ces statistiques, la récolte du foin chez nos voisins aurait été de :

19,083,396	tonnes en.....	1860
27,316,048	do	1870
35,205,712	do	1880
46,300,000	do	1890

De 1880 à 1890, la récolte a augmentée de 11,000,000 de tonnes. Est-ce que notre exportation de 157,000, celle de 1881, notre plus belle ! ne doit pas disparaître devant une telle augmentation de récolte.

Les prix baissèrent rapidement mais se maintinrent pendant quelques années à des prix qui permettaient encore l'exportation. La production augmentant toujours, il arriva qu'en 1890-91, le foin de choix, numéro 1, fut offert de $10 à $14 avec demande très lente et un stock considérable sur la place de Boston, qui reçoit maintenant des envois considérables du Sud et de l'Ouest.

Si l'offre n'avait pas été au delà des besoins de la demande, la surtaxe de droits imposée par le bill McKinley, en arrêtant les exportations canadiennes, aurait eu pour effet de faire monter le foin à Boston jusqu'à un cours qui aurait attiré le foin de notre province. Les cours ayant baissé on en conclut forcément qu'il y a une trop grande production aux Etats-Unis.

A l'appui de cette opinion nous donnerons la lettre ci-dessous, adressée à M. Arpin, l'un des hommes les plus compétents sur la question du foin, en reponse à une demande de renseignements que nous lui avions faite et qu'il avait transmise à Boston.

Cette lettre est écrite par les plus grands commerçants de foin de Boston, n'ayant absolument aucun intérêt dans les démêlés politiques du Canada, nous en recommandons la lecture aux cultivateurs.

Boston, 18 fév. 1881.

M. Chas. Arpin,

Saint-Jean, P. Q.

Cher Monsieur,

Votre lettre du 16 est reçue ce jour ; vous nous demandez de vous donner en moyenne le prix du foin sur notre marché depuis les 10 dernières années.

Nous serions heureux de vous donner les informations requises, seulement nous ne savons pas au juste comment procéder vu qu'il y a tant de variations dans les

prix chaque jour sur notre marché au foin, tout dépend de la qualité.

Il nous semble qu'il serait difficile d'arriver à une moyenne juste du prix du foin pour chaque année depuis 1880.

Le foin cette année est meilleur marché et à plus bas prix qu'il n'a été depuis au moins 25 ans. Malgré le fait que le foin canadien ne nous est pas parvenu depuis quelques mois, nos recettes ici du foin de l'ouest américain, y compris le Minnesota et la Louisiane ont été considérables, bien au delà des besoins du marché ; en vue surtout du fait que la récolte de foin de 1890 dans les états de la Nouvelle-Angleterre et l'état de New York a été immense. Le foin canadien se vend ici, dans le moment, pour la première qualité, à $12 le tonneau, par la seconde qualité, $10 le tonneau. Les droits de $4 par tonneau sur le foin canadien n'influencent en aucune manière les prix du foin.

Alors que les droits étaient de 20 p. c. *ad valorem* sur le foin et que les commerçants payaient jusqu'à $15 par tonneau de foin aux cultivateurs, ils avaient ainsi $3 de droits à payer au gouvernement américain, mais dans ce temps-là, la demande aux Etats-Unis, justifiait les droits. Mais aujourd'hui les Etats-Unis ont tellement de foin que nous ne comptons en aucune manière sur le foin canadien.

Bien à vous,

HOSMER CRAMPTON
et HAMMOND.

Quels avantages tirerions-nous au point de vue du foin d'un traité de réciprocité ? Aucun. Le seul résultat qui en découlerait serait de faire baisser le foin aux Etats-Unis, dans tout le district pouvant être atteint par le foin canadien, mais les prix resteraient à un taux qui ne permettrait pas l'importation de ce dernier. Ce traité n'aurait pas le pouvoir de faire exporter une tonne de foin du Canada aux Etats-Unis, tant que les stocks ne seraient pas épuisés chez nos voisins.

Il y a aujourd'hui excès de foin aux Etats-Unis, voilà pourquoi nos cultivateurs souffrent.

Si les américains en manquaient ils en achèteraient en dépit du bill McKinley, et ils paieraient le No 1 de choix $15 à $16 comme ils l'ont fait en 1881, ou de $12 à $14 comme en 1889, suivant l'importance du déficit de leur récolte.

Quand l'honorable M. Laurier et son lieutenant Beausoleil disent aux cultivateurs de la province de Québec que le traité de réciprocité leur fera vendre leurs foins, ils commettent au point de vue patriotique une mauvaise action.

Il faut, au contraire, que présentement—la position changera peut-être plus tard—mais que quant à présent les cultivateurs de la province de Québec sachent qu'ils ne doivent plus compter sur les Etats-Unis pour l'exportation du foin, parceque les Etats-Unis en récoltent déjà trop.

Le foin a subi le sort d'autres produits, qui composaient la principale partie de nos exportations aux Etats-Unis.

Pour se rendre compte des chanments survenus de 1867 à 1889, sous l'e mpire du même tarif de douane,

[illegible] le tableau suivant:

	Exportations 1867.	Exportations 1889.
Farines.....	$2,110,626	$ 12,385
Blé.....	3,786,661	28,639
Avoines	492,175	28,047
Pois.....	512,528	212,650

L'exportation d'autres produits a certainement augmenté, mais enfin il a fallu pour ceux ci-dessus changer leur écoulement ou en supprimer la culture.

C'est ce qu'il faudra faire pour le foin, et les libéraux en faisant espérer aux cultivateurs qu'un traité de réciprocité ramènera les beaux jours de la vente du foin, leur préparent une amère déception,et plusieurs années de grosses pertes.

Il faudra soit élever des animaux, ce qui paiera certainement dans tous les districts pouvant atteindre facilement une grande ville, soit exporter le foin vers d'autres pays.

L'an dernier, par exemple, le foin canadien aurait pu facilement se vendre sur le marché de Glasgow, $22 la tonne. Le fret aurait coûté de $8 à $9 la tonne. Nous avons connaissance d'une offre qui a été faite pour un millier de tonnes de foin, à $10, pour la France ; le fret dans ce cas n'était que de $7 la tonne. et l'exportateur s'il avait pu obtenir son foin à $10 aurait réalisé un bénéfice net de $2 par tonne.

Enfin, si le foin ne se vend pas, ce n'est pas la première année ; aux Etats-Unis il ne se vend ni plus ni mieux, et des crises plus terribles ont été vues sans que pour cela les politiciens Yankees—qui ne valent pas mieux que d'autres pourtant—aient offert de livrer leur pays à l'étranger. Il n'y a pas si longtemps, à propos de crise, que les journaux américains racontaient que les cultivateurs se chauffaient avec leur récolte de maïs, ne pouvant la vendre à aucun prix.

Comme tout produit qui a donné de gros bénéfices, le foin a fait naître la concurrence ; ses beaux jours sont passés et ils ne peuvent être ramenés que par une diminution dans sa culture aux Etats-Unis et non par un traité de réciprocité

Le marché américain, comme prix, est perdu ; comme quantité, il ne se retrouvera qu'avec de mauvaises récoltes, s'étendant à toutes les régions des Etats-Unis ; c'est désormais un article d'exportation dont il faut réduire la culture ou étendre les débouchés en Europe.

Quelle que soit l'éloquence de M. Laurier, et l'habileté avec laquelle M. Beausoleil jongle avec les chiffres, ils ne pourront réduire la production du foin aux Etats-Unis et faire que le No 1 de choix remonte de $14, prix actuel, a $24, prix de 1881. Or ce n'est pas le bill McKinley qui empêche la vente du foin canadien, c'est le prix du marché de Boston sur lequel le bill McKinley ne peut avoir aucune influence, surtout une influence à la baisse. Nous conseillons aux cultivateurs qui n'accepteront ni nos chiffres ni notre manière de voir, de demander au premier hableur qui leur parlera réciprocité, comment il fera pour vendre du foin canadien sur le marché américain, alors qu'il y a déjà sur ce marché plus de foin américain qu'il n'en faut.

LA PRESSE publiera sa réponse.